

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

Nantes Métropole renforce son action pour lutter contre la précarité énergétique

Réduire la précarité énergétique des habitants est une priorité de Nantes Métropole. Un dispositif existe depuis 2019 pour les ménages aux revenus les plus modestes au travers des visites eau-énergie : l'occasion d'étudier les factures pour mieux les comprendre, d'échanger sur les habitudes du foyer, d'observer l'état du bâti et des équipements électroménagers pour mieux maîtriser ses consommations. Pour la période 2022-2025, Nantes Métropole et l'association CLER - Réseau pour la transition énergétique renforcent le dispositif des visites eau-énergie du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) dans le but de réduire les dépenses pour les habitants à faibles revenus, avec l'objectif de passer de 350 à 450 visites par an. Dans le même temps, Nantes Métropole augmente les aides du FSL de +60% et pérennise un service de Conseil en Énergie Partagé par les communes de moins de 15 000 habitants.



Un dispositif coordonné par le CLER - Réseau pour la transition énergétique

Le renouvellement de la convention avec le CLER marque la volonté de la métropole nantaise d'agir contre la précarité énergétique dans un contexte d'augmentation importante des prix des énergies.

- ➔ Ce programme permet aux collectivités de **bénéficier** :
 - d'un **dispositif de visites eau/énergie** au domicile des ménages aux revenus très modestes,
 - de **cofinancements** dans le cadre des certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique ».
- ➔ Les visites sont réalisées par **des professionnels** formés à l'accompagnement social et au diagnostic socio-technique du logement.
- ➔ Des visites d'1h30 menées en **4 étapes** :
 1. Un entretien entre le professionnel et le ménage pour comprendre les consommations et les comparer à des moyennes nationales.
 2. Un tour du logement permet ensuite d'observer l'état du bâti et des équipements électroménagers.
 3. Puis les échanges sur les habitudes du foyer sont l'occasion d'apporter des conseils personnalisés et d'installer du petit équipement d'économie d'eau et d'énergie.
 4. Pour finir, le ménage est informé des aides éventuelles, par exemple le **chèque énergie** et les aides du **Fonds de Solidarité Logement (FSL)**. Il peut également être orienté vers des structures ressources comme la **Maison de l'Habitant** et vers des dispositifs tels que **Mon Projet Rénov.**

Des visites eau-énergie à destination des ménages aux revenus les plus modestes

Depuis 2019, **907 ménages métropolitains** aux revenus très modestes ont été accompagnés dans le cadre des visites eau/énergie (SLIME). 300 visites ont été planifiées chaque année. Ce dispositif concourt à une dynamique territoriale contre la précarité énergétique puisque le programme s'adresse aux habitants des **24 communes de la métropole nantaise**.

L'objectif est désormais de **réaliser 450 visites par an** dans les communes de la métropole, **soit 1 350 sur les 3 années de la convention**.

Dans le cadre de ce renouvellement, le CLER propose de financer 70 % du montant des visites (500 € par visite) pour les deux premières années (2022 et 2023), et Nantes Métropole prendra en charge les 30 % restants. Par la suite, la prise en charge de ces visites par Nantes Métropole sera plus importante, puisque la Métropole prendra en charge 40 % du financement des visites en 2024 et 50 % pour 2025.

Ces visites sont un outil d'accompagnement vers la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie en apportant des conseils personnalisés et une relation de confiance. L'objectif est d'aider ces ménages à mieux maîtriser leurs dépenses liées à l'eau et aux énergies, et d'améliorer le confort dans leur logement.

Pour demander une visite à domicile, il suffit de compléter le formulaire disponible sur www.metropole.nantes.fr et de le renvoyer par mail : slimenantesmetropole@adil44.fr ou par courrier : Maison de l'habitant, 12 rue du président Herriot - 44 000 NANTES.

Il est possible d'obtenir plus d'informations par téléphone au 02 40 99 29 70 (les lundis, mercredis et jeudis de 9h à 12h30).

Le Fonds de Solidarité Logement : les aides augmentent de 60%

Géré par Nantes Métropole, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder au logement, s'y maintenir ainsi que payer ou réduire leurs dépenses d'énergie. Plus de 5500 ménages en bénéficient chaque année. Les aides du FSL sont proposées aux personnes bénéficiant d'une visite eau-énergie. À compter de 2023, ces aides liées aux dépenses d'énergie seront augmentées de 60 %, afin de faciliter le rebond des ménages en difficulté et d'anticiper la hausse des factures d'énergie :

- Énergie : aide annuelle maximum de 300€ + 50€ par personne supplémentaire (contre 180€ + 60€ précédemment)
- Eau : aide annuelle maximum de 130€ + 50€ par personne supplémentaire (contre 80€ + 30€ précédemment)

Nantes Métropole, solidaire des communes de moins de 15 000 habitants

En 2017, Nantes Métropole a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les communes de moins de 15 000 habitants*, sous forme expérimentale et co-financé par l'Ademe jusqu'à fin 2022. Ce service s'est révélé très utile pour les communes concernées, en leur donnant accès à l'accompagnement d'un ingénieur et d'un technicien spécialisé pour travailler à leurs enjeux de maîtrise de l'énergie de leur patrimoine bâti et permettre la mise en œuvre d'une politique énergétique équilibrée, essentiels dans le contexte actuel de crise énergétique. Malgré la fin du soutien de l'Ademe, Nantes Métropole va prendre en charge à 100% le poste d'ingénieur et à 50 % le poste de technicien, les communes concernées assumant les 50 % restants, proportionnellement à leur population.

**Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire, Vertou*